

## Auvergne-Rhône-Alpes

# La Cour nationale du droit d'asile fait sa mue : de premières audiences à Lyon

Cette juridiction administrative spécialisée se rapproche des justiciables, avec le lancement de chambres territoriales en province, dont deux dans le Rhône. Explications.

Elles disent craindre d'être persécutées dans leur pays. Deux sœurs de 17 et 28 ans, originaires d'Angola (Afrique équatoriale), arrivées en France en mai 2023, ont vu leur demande d'asile rejetée par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides). Jeudi, elles ont contesté cette décision devant l'une des deux chambres territoriales de Lyon de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), nouvellement créées et implantées au palais des juridictions administratives (Lyon 3<sup>e</sup>).

## « Évaluer la véracité du récit »

Les deux sœurs déclarent avoir fréquenté la secte évangélique La Lumière du monde avec leurs parents, disparus en 2015 au cours d'une répression policière, durant laquelle



Sara Kebir, vice-bâtonnière du barreau de Lyon, Sophie Colrat, présidente d'une chambre territoriale, Mathieu Herondart, président de la CNDA et Julien Jorda, président d'une chambre territoriale. Photo Jérôme Morin

l'adolescente aurait perdu l'usage de ses jambes. La plus âgée aurait été emprisonnée sept mois pour opposition au régime. Elle serait parvenue à s'évader.

La procédure a été résumée à l'audience par un rapporteur. Un interprète a traduit les échanges et une avocate a plaidé la cause des demandeuses. La présidente Sophie Colrat, accompagnée de deux assistes sociaux, nommés par le Conseil d'État et le Haut-Com-

missariat des Nations unies pour les réfugiés, doit « évaluer la véracité du récit », par exemple en questionnant les intéressées sur leur degré de connaissance de la secte. La décision sera rendue dans trois semaines.

Jusqu'à présent, sauf exceptions par visioconférence depuis Lyon, les demandeurs d'asile qui saisissaient la CNDA devaient se rendre à Montreuil (région parisienne). La loi immigration de jan-

vier 2024 a rapproché ces justiciables des juges, avec le lancement de cinq chambres territoriales en province, dont deux à Lyon compétentes pour l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Bourgogne-Franche-Comté.

Ces deux régions « présentent plus de 10 % des près de 65 000 recours déposés l'an dernier, chiffre Mathieu Herondart. Nous avons protégé dans 20,5 % des cas. L'audience a un rôle important. Ce n'est pas toujours simple d'avoir des documents qui prouvent qu'on est menacé », détaille le président de la CNDA, née dans le sillage de la Convention de Genève de 1951.

Un dossier sur dix restera jugé à Montreuil, « pour des raisons de complexité, comme l'Ukraine avec une ligne de front qui bouge en permanence, ou encore pour des dossiers où on a du mal à trouver des interprètes de qualité ».

## « Compliqué de déterminer l'orientation sexuelle »

À Lyon comme ailleurs, « l'essentiel des audiences seront collégiales, promet le

président. C'est déjà compliqué, à trois, de déterminer l'orientation sexuelle d'un demandeur, de se prononcer sur les sujets de mariage forcé, les questions politiques ».

85 % des refus de protection par l'Ofpra donnent lieu à un appel auprès de la CNDA. « On ne pense pas que le nombre de recours va augmenter » avec ces nouvelles chambres. « Les délais de jugement de la CNDA sont d'un peu plus de cinq mois », en amélioration par rapport à l'an dernier.

« On espère que ces chambres vont faciliter l'effectivité des droits des demandeurs, exprime la vice-bâtonnière, Sara Kebir. Le barreau de Lyon compte 30 avocats » spécialisés dans cette matière et vise son doublement.

« Plus de 500 recours » ont été déposés depuis le 1<sup>er</sup> septembre devant les chambres territoriales de Lyon, qui se traduisent par « 70 affaires » jugées depuis début novembre « ou convoquées prochainement. Dès la rentrée 2025, on aura une audience quotidienne par chambre », précise le président de l'une d'elles, Julien Jorda.

● Jérôme Morin

## Rhône

## Les agriculteurs s'attaquent aux radars... avant l'étincelle

Après avoir bûché des panneaux de communes et allumé des feux en zones rurales, les agriculteurs du Rhône se sont attaqués à une dizaine de radars de vitesse, dans la nuit du mercredi 27 au jeudi 28 novembre. Cette action relativement modérée pourrait rapidement se transformer en mouvement d'ampleur car la colère gronde.

La trêve du Beaujolais nouveau est passée. Et, comme promis, les agriculteurs du Rhône sont repassés à l'action, dans la nuit de mercredi à jeudi, pour exprimer leur colère face « au traité avec le Mercosur, les distorsions de

concurrence, les interdictions sans solutions ou encore l'excès de paperasse ».

## « Ce n'est pas notre métier d'aller manifester »

Après avoir bûché des panneaux de communes et allumé des feux en zones rurales, les paysans se sont attaqués, cette fois, à des radars de vitesse. Une dizaine de dispositifs du département (à Bagnols, Civrieux-d'Azergues, Lamure-sur-Azergues, Saint-Romain-de-Popey, Saint-Symphorien-sur-Coise...) ont été neutralisés avec des rubalises ou en les enfermant dans des colonnes de pneus de tracteurs. « C'est symbolique. Nous entravons l'action de

l'État comme il nous entrave dans notre travail », explique un jeune agriculteur.

Cette action, relativement soft, s'inscrit dans une volonté des syndicats FDSEA et Jeunes Agriculteurs de ne pas bloquer les Français, comme cela a pu être le cas en début d'année. Du moins pas encore. « Nous voulons laisser une possibilité au gouvernement de répondre à nos problèmes et inquiétudes, expose Pascal Gouttenoire, le vice-président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Rhône (FDSEA 69). Mais on sait que cet espoir est extrêmement fragile compte tenu de l'instabilité à la tête du pays. Le mouvement



Le radar de Saint-Romain-de-Popey a été recouvert par des pneus. Photo Guillaume Laclotte

peut se durcir du jour au lendemain. »

Nicolas Laurent, arboriculteur et éleveur laitier, ne dit pas autre chose : « Il suffit d'une étincelle pour que ça parte vers des mouvements d'ampleur car tout le monde est à cran. La colère est plus forte encore qu'en début d'année car nous avons

été ignorés. Rien n'a bougé. C'est une mascarade, c'est révoltant. Malheureusement, le pays ne veut jamais rien comprendre tant qu'il n'y a pas de rapport de force. Pourtant, on se passerait bien. Ce n'est pas notre métier d'aller manifester. »

● P.C.